

Face à l'évolution de la pandémie du Coronavirus et à la forte démultiplication des cas positifs, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics mobilise à nouveau les professionnels du BTP et rappelle la vigilance dont chacun doit faire la preuve et les précautions à prendre.

Pour éviter tout risque de contagion, les mesures immédiates à ne pas oublier sont :

- Se protéger en appliquant les gestes barrières : respecter la distance de 1 mètre, porter son masque, se laver les mains régulièrement.
- Identifier les personnes qui ont potentiellement été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et les isoler.
- Transmettre à tous les salariés le nom du référent COVID-19, qui se tient disponible en cas de questions.

Malheureusement l'épidémie de Covid-19 reprend de la vigueur et risque de mettre à mal les activités des entreprises du BTP. Poursuivons les succès acquis à ce jour et restons totalement mobilisés, soyons exemplaires dans la mise en œuvre des gestes barrières, soyons proactifs et positifs ! « Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP ».

Retrouvez par ailleurs un point actualisé sur les mises en ligne et les nouveautés sur l'offre de service COVID-19 de l'OPPBTP.

Les actualités de la semaine...



[Fiche conseil] – Contact tracing : identification et déclaration des personnes contact

La prévention de l'épidémie passe par l'identification et l'isolement des personnes malades ou susceptibles de l'être. Dans le cas contraire, c'est toute une équipe de travail qui risque d'être malade, perturbant lourdement le fonctionnement de l'entreprise ou du chantier par son absence.

> La fiche complète [ici](#)



Mise à jour – Guide de préconisations

L'OPPBTP a publié la cinquième mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction COVID-19. Depuis le lundi 7 septembre cette mise à jour est disponible sur le site preventionbtp.fr. Les principaux changements concernent le port du masque et notamment l'application de la réglementation sur les chantiers, avec certaines particularités à prendre en compte.

> Retrouvez la mise à jour du guide [ici](#)



[Coronavirus] - Déplacement sur chantier : véhicules, engins et transport en commun

L'OPPBTP publie une nouvelle affiche, afin de présenter les précautions à prendre lors des déplacements ou à bord des véhicules sur les chantiers.

Voici quelques consignes :

- Privilégier les modes de transport individuel avec un véhicule personnel ;
- La présence de plusieurs salariés dans un véhicule est possible à condition que le port du masque soit respecté ;
- Bien désinfecter un véhicule en cas d'utilisation partagée.

> Retrouvez l'affiche [ici](#)



[Protection] – Comment choisir un masque de qualité ?

L'OPPBTP met à jour son tableau comparatif entre les masques de protection disponibles, en fonction de leurs usages, leurs propriétés et leurs caractéristiques.

Ce document précise les normes que ces différents types de masques doivent respecter, en prenant en compte l'avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) du 8 avril 2020 sur l'usage des masques alternatifs en tissu.

> Le tableau comparatif, disponible [ici](#)



Covid-19 : que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être ?

L'OPPBTP met à jour cette fiche qui permet de connaître les bons gestes pour mieux se protéger quand une personne dans l'atelier ou sur le chantier présente des symptômes de la maladie.

Quelques gestes présentés par l'OPPBTP :

- Soins de première urgence à prodiguer à la personne ;
- Mesures de protection pour la personne qui porte assistance, avant et après son intervention ;
- Mesures de prévention pour isoler les lieux avant désinfection.

> La fiche complète [ici](#)



« Coronavirus, les collaborateurs vulnérables à risque de forme grave de Covid-19 »

Nouvelle mise à jour de la fiche listant les personnes dont l'état de santé les expose à un risque de développement sévère du COVID-19 :

- Les maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique) ;
- Les antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Les femmes enceintes ;
- L'obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

> La fiche complète [ici](#)

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Online Nzuzi • o.nzuzi@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr